



Écho-Des-Bois Octobre 2026

MESSAGE DE LA DIRECTION

Chers parents,

Nous vous rappelons que lorsque vous avez une question et/ou une insatisfaction, nous vous invitons à communiquer directement avec la personne concernée. Vous trouverez sur notre site Internet la liste de tous les employés de l'école :

ecole.oree-bois@cssc.gouv.qc.ca

Si vous ne savez pas à qui vous adresser, vous pouvez communiquer avec le secrétariat par téléphone, laissez un message au besoin, ou par courriel :

Téléphone : 418-686-4697 poste 4

Courriel: ecole.oree-bois@cssc.gouv.qc.ca

Nous vous invitons à respecter cette trajectoire de communication et à ne pas utiliser les médias sociaux ou encore les applications de discussion pour vos questionnements et insatisfactions concernant le fonctionnement de notre école.

Merci de votre collaboration

Nicole Frédérick

Direction

DATES IMPORTANTES



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT :

Voici les dates de nos prochaines rencontres du conseil d'établissement.

Celles-ci ont lieu à l'école et vous êtes toujours les bienvenus.

- 29 septembre 2026 18 h 30
- 8 décembre 2026
- 24 février 2027
- 7 avril 2027
- 19 mai 2027
- 15 juin 2027

DÉCLARATION DE CLIENTÈLE



Le 30 septembre, c'est la journée pour la déclaration de la clientèle au Ministère de l'Éducation. C'est à partir des présences recueillies lors de cette journée que nous confirmons au Ministère le nombre d'élèves inscrits à l'école.

Il est donc très important que votre enfant soit présent toute la journée.

Si jamais votre enfant est absent le 30 septembre (maladie, rendez-vous ou autre), **vous devrez venir à l'école pour signer une lettre qui confirme son inscription et sa fréquentation scolaire à l'école à l'Orée-des-Bois.**

SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN ZONE SCOLAIRE



La Ville de Québec souhaite rappeler aux parents l'importance d'adopter des **comportements sécuritaires aux abords des écoles**, afin d'assurer la sécurité de tous nos élèves, de leurs familles et du personnel scolaire.

Vous trouverez ci-dessous un **aide-mémoire sur la sécurité routière en zone scolaire**, qui présente les principaux comportements à adopter, notamment en ce qui concerne la vitesse, le stationnement, la traversée des rues et le respect de la signalisation.

Rentrée scolaire

AIDE-MÉMOIRE POUR LES PARENTS

En cette période de rentrée scolaire, la Ville de Québec en profite pour vous rappeler quelques éléments importants concernant la sécurité routière aux abords des écoles. Parce que la sécurité de vos enfants est une priorité!

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

De nombreux élèves marchent pour aller à l'école et peuvent être exposés aux dangers de la route. En tant qu'automobiliste, adoptez-vous les pratiques d'un bon conducteur?



› Savoir identifier et reconnaître la signalisation en zone scolaire.



› Respecter la limite de vitesse prescrite dans la zone scolaire.



› Respecter les directives et les signaux des brigadiers scolaires, même si la signalisation en place indique le contraire.



› Céder le passage aux écoliers en immobilisant son véhicule aux endroits non contrôlés par des feux de circulation ou des arrêts obligatoires.



› Arrêter complètement son véhicule à plus de 5 mètres de l'autobus lorsque ses feux rouges intermittents et son panneau d'arrêt sont activés.

› Ne pas se stationner en double, car cela bloque le passage aux autres véhicules et rend dangereuse la traversée des élèves.

› En reconduisant son enfant à l'école, l'inciter à traverser la rue uniquement aux intersections.

› Respecter les périodes de stationnement de courte durée aux abords des écoles qui permettent de délimiter les espaces réservés aux autobus et aux parents.



› Ne pas effectuer de demi-tour dans la rue ou à une intersection.



Consultez la [section zone scolaire](#) pour en apprendre davantage.

**WÔ LES MOTEURS.
ON LÈVE LE PIED
EN ZONE SCOLAIRE.**



Priorité sécurité
ville.quebec.qc.ca/prioritesecurite



⚠ Quelques rappels importants :

🚗 La vitesse maximale permise dans la zone scolaire est de **30 km/h**.

🚶 Les piétons ont priorité aux **passages pour piétons identifiés par des lignes blanches ou jaunes**. Merci de ralentir et de vous assurer de leur laisser le passage.

🚌 Le **débarcadère n'est pas accessible aux voitures lorsqu'un ou plusieurs autobus s'y trouvent**.

 Il est **interdit en tout temps d'entrer dans le stationnement réservé aux employés pour y déposer ou récupérer vos enfants**. Un espace situé au bord de la rue, avant le stationnement, a justement été aménagé afin de permettre un débarquement sécuritaire des élèves.

 Depuis le début de l'année scolaire, plusieurs incidents liés à la sécurité routière ont été signalés aux abords de l'école. Afin de contribuer à améliorer la sécurité de tous, une **surveillance policière accrue sera également effectuée dans le secteur** au cours des prochaines semaines.

Nous comptons sur la collaboration de chacun afin de faire de notre environnement scolaire un endroit **sécuritaire et agréable pour tous**. 

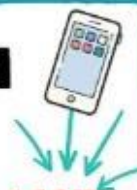
La sécurité de nos élèves, c'est l'affaire de tous. 

QUOI FAIRE SI MON ENFANT EST MALADE?

Voici un guide pratique qui vous aidera à savoir quoi faire lorsque votre enfant est malade.



Ce que je dois faire quand mon enfant est malade ?



Pour signaler l'absence de votre enfant: **418-686-4697**

OU SUR LE PORTAIL PARENT : **MOZAÏKPORTAIL**

Maladies infectieuses

Signaler au secrétariat



toute maladie de votre enfant.
Cela permet de procéder aux interventions appropriées afin de limiter la propagation.

IMPORTANT!

Lorsque votre enfant est malade et ne peut participer aux activités de l'école, **GARDEZ** le à la maison afin qu'il se repose.



Médicaments

Si votre enfant doit prendre une médication à l'école,

remplir le formulaire d'autorisation d'administration au secrétariat.

Remettre la médication à la secrétaire ou à la responsable du service de garde avec le pot original et l'étiquette de la pharmacie.

NE JAMAIS LAISSER LA MÉDICAMENT DANS LE SAC OU LA BOÎTE À LUNCH DE VOTRE ENFANT.



TEMPÉRATURE

Mon enfant fait plus de 38.0 celsius, il doit rester à la maison se reposer.

Lorsqu'il ne fait plus de température il peut revenir à l'école.

Poux

Avisez le secrétariat de la présence de poux et faire les traitements appropriés.



Diarrhée

Lorsque mon enfant a la diarrhée, il doit rester à la maison.

Il peut revenir 24h après la DERNIÈRE diarrhée.



VOMISSEMENTS

Lorsque mon enfant vomit, il doit rester à la maison.

Il peut revenir 24h après le DERNIER vomissement.



Merci de votre précieuse collaboration.

Informations provenant de l'infirmière scolaire

École À l'Orée-des-Bois

VÊTEMENTS INFLUENCE SPORT

Voici les deux liens pour la boutique en ligne afin de porter fièrement les couleurs de notre merveilleuse école.

Il y a un lien pour le logo école <https://influencesport.ca/categorie-produit/loree-des-bois/> et l'autre pour le logo du Boréal <https://influencesport.ca/categorie-produit/boreal-de-loree-des-bois/>



- Début de campagne 18 septembre
- Fin de la campagne 22 novembre

Note importante : Aucune livraison ne sera effectuée pendant la période d'achat. Les commandes seront livrées à l'école de votre enfant environ 2 à 3 semaines après la fermeture des ventes, selon le volume .Aucun remboursement ni échange

MOZAÏK PORTAIL / CLIC ÉCOLE



- **Petit rappel aux parents**

Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à effectuer **le paiement des effets scolaires de votre enfant** à partir de la facture disponible sous l'onglet « **Finance** » dans le **Mozaïk portail de votre enfant**.

La date limite pour effectuer le paiement était le **18 septembre 2026**. Si le paiement n'a pas encore été effectué, nous vous remercions de bien vouloir régulariser la situation dans les meilleurs délais.

 **Veuillez noter que les paiements en argent comptant et par chèque ne sont plus acceptés.**

HORAIRE DES CLASSES ET RETARDS LE MATIN

Par mesure de sécurité, nous vous rappelons qu'aucun enfant ne devrait se retrouver dans la cour avant le début de la surveillance le matin et le midi.

Elle commence à **8 h 00** et à **12 h 45**.

Également, il est **important que votre enfant ne soit pas en retard**. Si jamais c'était le cas, **il devra se présenter au secrétariat** afin que la secrétaire puisse prendre note de son arrivée et ainsi éviter des appels inutiles.



Lorsque vous arrivez en retard ...

À l'aéroport : Vous manquez votre vol



Chez le médecin: Vous manquez votre rendez-vous

Au cinéma: Vous manquez votre film



À l'arrêt d'autobus: Vous manquez votre autobus

À l'école VOTRE ENFANT manque:

- La routine du matin
- Le moment prévu pour ranger ses choses
- Le moment d'accueil avec son enseignante



Le respect de l'horaire fait partie de l'éducation qui commence à la MAISON et se renforce à l'école.

**La ponctualité est importante pour le rythme de la classe
et pour le bien-être de tous.
Merci de votre collaboration.**

IMPORTANT: Vos enfants doivent arriver dans leur cour respective:

- Le matin entre 8 h et 8 h 05
- L'après-midi entre 12 h 45 et 12 h 50

Enfin, la Loi sur l'instruction publique (LIP) précise que les parents sont les premiers responsables de la fréquentation scolaire de leur enfant. C'est-à-dire que **toutes les absences doivent être obligatoirement motivées par les parents**. Il est donc essentiel de signaler toute absence de votre enfant de la manière de votre choix :

- directement sur le **portail Mozaïk (moyen à privilégier)**
- ou en **téléphonant** au secrétariat de l'école au **418-686-4697 poste 4**

CAISSE SCOLAIRE



L'année scolaire est maintenant bien amorcée et c'est ce qui marque le retour de la Caisse scolaire! Vous avez reçu, par l'entremise de votre enfant, un ensemble de départ qui contient le feuillet explicatif du programme avec un code QR menant à l'inscription en ligne, ainsi qu'une enveloppe pour qu'il puisse effectuer son premier dépôt à l'école. Pour connaître les dates de cueillette des dépôts, nous vous invitons à consulter l'onglet **Ma Caisse scolaire** dans la section **Parent** du site de la Caisse scolaire.

Nous vous rappelons également que la Caisse scolaire est offerte à tous les élèves d'âge primaire (de 5 à 13 ans)! Voici comment votre enfant peut faire des dépôts :

- à l'école, en rapportant son enveloppe lors des journées de cueillette de dépôt;
- en recevant dans son compte les virements entre personnes Desjardins provenant d'un parent ou d'un proche;
- en se présentant, avec vous, à l'institution financière pour faire un dépôt au comptoir. Sachez qu'il est également possible de vous inscrire aux rappels des activités de dépôt sur le site de la Caisse scolaire.

Marche à suivre pour s'inscrire aux rappels des activités de dépôt

1. Visitez le caissescolaire.com/parents/ma-caisse-scolaire.
2. Sélectionnez l'école de votre enfant dans la section **Voir les écoles**.
3. Dans le bas de la page de votre école, vous pourrez vous abonner aux rappels des activités de dépôt.



Le saviez-vous? Vous pouvez accéder au compte de votre enfant où et quand vous le voulez grâce à l'**application mobile de la Caisse scolaire**. Téléchargez-la pour avoir un aperçu de son épargne et accéder à des **outils** et à des **activités éducatives** en quelques clics. C'est simple et sécuritaire!

Rendez-vous au caissescolaire.com/app.

Bonne rentrée scolaire !

Charleine Durand

*Caisse populaire Desjardins du Piémont Laurentien Responsable de la Caisse scolaire 418
872-1445 poste 7070327 charleine.durand@desjardins.com*

SUIVI PROJET DE REVITALISATION DE NOS COURS D'ÉCOLE

Comme vous le savez, nous avons entrepris depuis deux ans différentes campagnes de financement pour la revitalisation de nos deux cours d'école.

Voici un petit résumé de l'argent accumulé jusqu'à maintenant et de l'état d'avancement du projet afin de vous tenir informés (mis à jour chaque mois) :

- Campagne Colle à moi : 919\$ à ce jour

- 25 ans de l'école : 1840\$
- Campagnes Recette en pots 2023 et 2025 : 3126\$ et 2043\$
- Commandite Canac : 250\$
- Commandite Club Rotary : Don couvrant l'achat et l'installation de deux bancs de l'amitié
- Commandite Caisse populaire du Piedmont-Laurentien : 10 000 + 30 000 = 40 000\$
- Course de la direction 2025-2026: 12 910\$
- Don Club Richelieu pour cabanon cour des petits: 2500\$



Actions déjà réalisées :

- Aménagement de deux espaces extérieurs devant l'école et installation de deux tables à pique-nique (coût 12 596,59\$)
- Installation de cibles pour balles de neige dans les cours (coût 520\$)
- Module de jeux pour la cour des grands (coût 47 000\$)
- Carré de sable dans la cour des petits (1800\$)
- Bancs de l'amitié (3500\$)

Actions à venir (en attente du financement pour plus de 34 000\$):

- Jeux de ballons dans la cour des grands

- Buts de soccer ancrés au sol dans les deux cours
- Lignage au sol des deux cours
- Cabanon dans chacune des cours

PAGE FACEBOOK



Nous vous invitons à suivre notre page Facebook de l'école via le lien suivant :

<https://www.facebook.com/ecoleprimaireoreedesbois/>

Plusieurs informations ainsi que des photos de nos activités y sont publiées toutes les semaines.

COLLATION SANTÉ

- **Collation**

Votre enfant doit avoir pour l'école une collation santé qu'il mangera en classe en avant-midi.

Si votre enfant fréquente le service de garde, il doit également avoir son lunch et d'autres collations au besoin.



CAMPAGNE DE FINANCEMENT COLLE À MOI

Avec notre campagne de financement Colle à moi, vous encouragez une entreprise québécoise, tout en permettant à l'école d'amasser des fonds pour la revitalisation de la cour des grands. Avec la rentrée qui arrive à grands pas, il est encore temps de magasiner vos produits via le lien de la boutique en ligne en vous assurant de sélectionner École à L'Orée-des-Bois Val-Bélair

Lien : [ACHETER ICI](#)

Commandez en ligne et recevez vos achats directement à la maison! Un énorme MERCI pour votre participation.



IGA CONVIVIO



L'école À L'Orée-des-Bois est membre IGA Convivio. Chaque fois que vous faites des achats à l'une des épiceries IGA participantes (IGA coop Convivio de Neufchâtel, Loretteville et Val-Bélair), vous pouvez donner le code **500-290** afin d'encourager et d'aider financièrement l'école dans l'organisation de différentes activités et sorties.

Vous devez donner le code **500-290** à la caissière ou le rentrer au guichet libre-service afin que vos achats puissent permettre à l'école d'obtenir une ristourne. Sachez que les membres du IGA Convivio peuvent conserver leur ristourne tout en encourageant notre école.

Merci à vous et au IGA Convivio!

POUR NOUS JOINDRE

Horaire du secrétariat

Le secrétariat de l'école est ouvert du lundi au vendredi aux heures suivantes:

- **Avant-midi : 7 h 45 à 11 h 45**
- **Après-midi : 12 h 45 à 15 h 45**

École l'Orée-des-Bois

1389, rue des Camarades

Québec (Québec) G3K 2N5

Téléphone : 418-686-4697 poste 4

Télécopieur : 418 847-7217

Courriel: ecole.oree-bois@cssc.gouv.qc.ca

Visitez-nous sur le web en accédant à :

ecole.oree-bois@cssc.gouv.qc.ca

